



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2013 – 243

Le 11 octobre 2013

### **TITRES À REVENU FIXE AJOUT DE TITRES PROVINCIAUX AUX SERVICES DE CONTREPARTIE CENTRALE**

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») désire informer les membres compensateurs de l'admissibilité d'une nouvelle catégorie d'actifs au service de compensation des titres à revenu fixe : les obligations provinciales.

La CDCC a reçu dernièrement l'approbation définitive des autorités de réglementation et elle a autocertifié les modifications aux règles nécessaires pour rendre les obligations provinciales admissibles dès le 17 octobre 2013.

L'avis aux membres usuel portant sur les titres à revenu fixe admis à la négociation présentera une liste détaillée des obligations provinciales qui deviendront admissibles à la compensation à la CDCC.

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec les Services aux membres de la CDCC ou envoyer un courriel à [cdcc-ops@cdcc.ca](mailto:cdcc-ops@cdcc.ca).

Glenn Goucher  
Président et chef de la compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

The Exchange Tower  
130, rue King Ouest, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario)  
M5X 1J2  
Tél. : 416 367-2463

Tour de la Bourse  
800, square Victoria, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514 871-3545

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)